

**Séance plénière
du Conseil Général du 14 juin 2018 à 19h00
à l'Aula de la Tuilerie**

Cette séance est précédée d'une rapide visite de la maison Ex-Duc (appartements, atelier de la Fovam et galerie).

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil Général à 19 heures 15 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.
La secrétaire, Catherine Frossard, procède à l'appel nominal.

Pour le Conseil Général : Présents : 28 conseillers sur 30, sont excusés : Xavier Bruchez (accident) et Barbara Arlettaz-Isoz.

Pour le Conseil Municipal : Présents : 8 conseillers sur 10, dont le président, M. Damien Revaz ainsi que le secrétaire communal, M. Alain Vignon, le responsable des finances, M. Léonard Roserens, et le représentant de Nofival SA (fiduciaire vérificatrice des comptes), excusés : Gladys Siegfried et Patrick Barman.

Avec 28 conseillers généraux présents, les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

1. Approbation du PV de la séance du 19 décembre 2017

Laurent Rey signale une coquille en page 3, 3^{ème} paragraphe : il faut ajouter un de à « ... on se soucie aussi de l'esthétique » et p. 9, 5^{ème} tiret : corriger le numéro du bâtiment 11 et non 1 : « ... Pour le bâtiment de l'Av. Simplon 11... »

Jan Schönbächler remarque que relever le numéro de référence ne suffit pas toujours à savoir de quoi il s'agit à la lecture du PV et demande de reprendre son intitulé lors des différentes interventions.

Le PV est approuvé par les 27 conseillers votants.

2. Comptes 2017

Damien Revaz, Président de la Municipalité, prend la parole, en s'appuyant sur une présentation qui a été mise sur le site dans les documents de la séance du 14 juin:

Comptes de fonctionnement :

- il y a un résultat négatif de ces comptes (774'713.-) avec un budget qui présentait un déficit plus élevé (1'067'000). Les comptes 2016 présentaient un résultat positif (453'079.-). Par rapport à 2016 il y a eu enfin l'acquisition des parts communales du nouveau CO, (d'où amortissement de 750'000.- dans les comptes 2017), et il y avait eu une recette extraordinaire. Les comptes sont meilleurs que ce qui avait été annoncé lors de la planification de l'achat des parts communales du nouveau CO.
- La différence par rapport au budget est due à de meilleures recettes que prévues pour les impôts (+370'000.-), les intérêts bancaires ont été bien maîtrisés, et différents postes avaient été sous-évalués, ce qui implique la différence finale.

- Le graphique habituel des résultats montre que la commune passe sous la barre du 0, et nous le ferons pour plusieurs années encore (amortissement du CO).
- Dans le tableau qui vous a été transmis, il est intéressant de constater que les domaines coûtant le plus sont l'enseignement avec 21,2 % du budget communal (le 30 % des salaires des enseignants primaires et du CO est payé par la commune), puis les services industriels avec 14,7 % du budget communal (acquisition et revente d'énergie).
- S'agissant des revenus, les principales recettes (58,9 %) proviennent des impôts.
- En ce qui concerne la marge d'autofinancement, on prend les recettes et les charges et on enlève les amortissements comptables ce qui laisse le montant disponible pour des investissements. Elle s'élève à 1'658'751.-, un petit peu mieux que ce qui était prévu au budget (1'447'500.-), mais elle est moins bonne que celle de 2016 qui était de 2'203'263' (recette extraordinaire que l'on a plus). Le graphique montre une situation plus ou moins régulière, excepté les années 2012-2013 et 2016 (recettes extraordinaires) et qui correspond aux planifications financières faites.

Comptes d'investissement :

- Le total se monte à 9'148'191.-. L'année 2017 a été exceptionnelle en terme d'investissement. C'est un peu moins que ce qui avait été prévu au budget (9'670'500.-).
- Les principales dépenses ont été faites avec l'acquisition du CO (7'500'000.-), l'hôtel de ville (concours d'architecture, téléphonie et informatique : 111'985.-), les écoles primaires (fenêtres changées : 417'267.-), les routes communales (309'014.-), le réseau d'eau (217'911.-), le réseau d'eaux usées (177'080.-), la protection contre les dangers naturels (filets et torrents : 530'407.-) et le réseau électrique (133'133.-).
- La caserne des pompiers n'a pas été réalisée pour différentes raisons (autorisation de construire, etc.).
- Pour respecter le principe d'annualisation des comptes ce qui n'a pas été dépensé n'a pas été comptabilisé. Cet investissement (1'650'000.-) se retrouvera dans le budget 2018.

S'agissant de l'endettement net de la commune, il se chiffre à 3019.- par habitant. Il a cru en 2017 (acquisition part du nouveau CO), mais il est en dessous de l'endettement de 2004.

Le bilan montre que même si on amortissait le CO en une année on n'aurait pas découvert, puisqu'il laisse apparaître une fortune 7'706'843.-).

Pour les indicateurs financiers le degré d'autofinancement est forcément dans les chiffres rouges avec 9'148'191.- d'investissements en 2017, la capacité d'autofinancement a fait l'objet de remarques de la Cogest et le conseil municipal s'engage à présenter cet automne une marge d'autofinancement qui arrive au moins dans la ligne vert clair pour le budget 2019. Le Conseil communal fera des efforts pour pouvoir présenter une marge d'au moins 8 %. Il y a eu un peu plus d'amortissements que nécessaires. L'endettement net par habitant de 3019.- est plus élevé que la limite d'endettement faible de 19.- et cet endettement devrait revenir à un endettement faible prochainement. L'endettement est satisfaisant vu les investissements importants réalisés. Le volume de la dette brute a logiquement augmenté.

Dominique Robyr, président de la Cogest, prend la parole :

- Les résultats sont meilleurs que ceux budgétisés, mais on a une perte de l'ordre de 770'000.- (amortissement du CO). L'objectif est de retrouver les chiffres noirs au plus vite, d'ici à quelques années avec les amortissements de 10 % sur la valeur résiduelle.
- Pour la Cogest la marge d'autofinancement est l'indicateur le plus important car il représente la capacité de la commune à pouvoir faire face à ses engagements et à ses

remboursements et à pouvoir investir sans nécessairement augmenter la dette. Pour 2017 il est insuffisant avec ses 7,2 %, ce qui est prévu pour 2018 c'est nettement insuffisant (6,4 %). L'objectif est le minimum de 8 % pour 2019 et un pourcentage supérieur pour les années suivantes. Cette marge est importante pour que les prochains investissements puissent se faire. Ce serait dommage de devoir renoncer à des projets intéressants à cause d'une marge d'autofinancement trop faible.

- Les comptes sont souvent meilleurs que les budgets, il n'y a pas de mauvaises surprises. Les états financiers sont bien tenus, et il y a une bonne collaboration avec Damien Revaz et Léonard Roserens. On voit bien ce qui se passe par dicastère.
- Pour les collaborations intercommunales la Cogest se réjouit d'un rapprochement possible avec Collonges (ou d'autres communes environnantes) et ne manquera d'en faire une analyse financière en temps voulu.
- En conclusion la cogest souhaite une amélioration sensible de la marge d'autofinancement et demande au conseil général d'approuver les comptes 2017.

Le **PLR** félicite le Conseil municipal et la Cogest pour leur travail et leur collaboration, constate le peu de différences entre les budgets et les comptes. St-Maurice est unique en Valais. Elle est importante au point de vue culturel, pédagogique et religieux. Elle se doit d'avoir des infrastructures dignes d'une ville, mais par sa population elle est un village. Cela rend difficile le maintien d'une situation financière aussi bonne que dans certaines autres communes. Le PLR partage les inquiétudes de la Cogest et est d'accord avec les objectifs fixés en particulier pour la marge d'autofinancement. Mais il ne s'alarme pas et compte sur la municipalité, comme s'est engagé le président ce soir. Le PLR accepte d'entrer en matière.

Le **PDC** félicite la Cogest pour son travail rigoureux et le conseil communal pour la correspondance entre le budget établi et les comptes. Il est interpellé par la faible marge d'autofinancement. Cette problématique se répète cette année et le groupe désire qu'elle se corrige pour pouvoir continuer à investir et pour pouvoir entretenir les infrastructures de la ville. Pour l'améliorer 2 pistes sont possibles : diminuer les dépenses et augmenter les recettes. Le groupe ne désire en aucun cas diminuer la qualité des services communaux. La commune de St-Maurice a une situation géographique intéressante (autoroute et voie ferrée) et elle pourrait dynamiser et attirer de nouvelles entreprises, tout en maintenant l'attractivité pour les PME déjà implantées. Cela pourrait aussi attirer de nouveaux habitants. Ces éléments permettraient d'augmenter les recettes fiscales. Le groupe DC demande une étude de faisabilité, puis d'établir une stratégie économique. Le groupe DC entre en matière.

L'**ADG** remercie pour le travail, apprécie la saine collaboration entre la Cogest et la commune, entre en matière et se réserve le droit de poser quelques questions ultérieurement.

Damien Coutaz ouvre la discussion.

Comptes de fonctionnement :

Ch. 0 Administration générale

Ch. 1 Sécurité publique

Ch. 2 enseignement et formation

Ch. 3 Culture, loisirs et cultes

Ch. 4 Santé

Ch. 5 Prévoyance sociale

Ch.6 Trafic

Ch.7 Protection et aménagement

770.314.000 Concept Bois-Noir **Dominique Thiévent** demande pourquoi il y a une telle différence entre le budget et les comptes.

Claude-Yvan Marcoz répond que le concept est financé par la confédération dans le cadre des mesures compensatoires. La commune paie puis elle se fait rembourser. Pour démarrer les travaux il faut le feu vert et c'est assez complexe (accord des propriétaires, mise à l'enquête, service de l'environnement, etc.). Pour ces raisons, certains projets ont été reportés en 2018, éventuellement en 2019. Ils peuvent même parfois être annulés.

780.314.000 Entretien WC publics. **Dominique Thiévent** Ce montant me paraît important, y a-t-il du personnel qui ne fait que des toilettes publiques ? Et où sont ces WC ?

Alain Vignon répond que les employés notent leurs interventions dans des carnets et puis les heures sont ventilées dans les différents postes. Il y a des WC publics à Panisset, au Val de Marne et à Mex. Les employés de la voirie passent tous les jours aux toilettes Panisset, car il n'y a pas de toilettes au musée de l'Abbaye.

Damien Revaz ajoute que les employés ne notent pas toujours précisément les temps utilisés pour une tâche ou une autre.

Ch. 8 Economie publique

840.366.00 Subside rénovation des façades. **Dominique Thiévent** se demande quels bâtiments peuvent être subventionnés.

Claude-Yvan Marcoz répond qu'il s'agit des bâtiments de la vieille ville et que c'est dans le règlement communal.

Damien Revaz précise qu'il faut chercher dans le règlement des constructions, dans le règlement vieille ville. La subvention est en principe de 10 %, et le détail de ce qui est subventionné est expliqué dans le règlement qui se trouve sur le site de la commune.

Ch.9 Finance et impôts

Comptes d'investissement :

620.501.00 Routes communales. **Gaïl Rappaz** constate que 60'000.- n'ont pas été utilisés pour les routes communales. Cette économie est bonne pour la marge d'autofinancement mais certaines routes communales ont besoin d'être entretenues.

Stéphane Devaud répond que le chemin de la Charrière a coûté moins cher que prévu.

Damien Revaz ajoute qu'avant d'utiliser le solde pour une autre route, il faut analyser ce qui est sous la route (swisscom, état des conduites d'eaux claires et des égouts, électricité,

etc). Cela prend du temps. La commune est consciente de cette problématique et de l'état de nos routes communales et elle planifie au mieux les travaux.

Mireille Brouchoud demande si les routes à St-Maurice ont aussi souffert des intempéries de cet hiver, comme en Valais en général.

Stéphane Devaud répond que certaines ont un peu souffert, mais pas énormément et que des trous sont bouchés quand cela est nécessaire.

Damien Revaz ajoute que c'est surtout les routes de montagnes qui ont souffert en Valais... En plaine les dégâts étaient moins importants. Dans notre commune, ce sont plutôt les grilles d'égouts qui ont été endommagées lors du déblaiement de la neige.

Damien Coutaz remercie la Cogest et son rapporteur et passe la parole au représentant de Nofival SA, vérificateur des comptes de la commune.

Le représentant de Nofival SA affirme que sa société a vérifié la comptabilité de la commune, conformément aux diverses lois. L'entretien final avec le conseil municipal a eu lieu. La comptabilité est conforme aux exigences légales. L'endettement, même s'il a augmenté durant l'exercice, est considéré comme mesuré. Le niveau des amortissements est conforme aux dispositions de l'Ofinco. Et selon leur appréciation, la commune est en mesure de faire face à ses engagements.

Damien Coutaz pose la question : « Acceptez-vous les comptes 2017 ? »

Les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité.

3. Achat de la parcelle numéro 2307

Damien Revaz, Président de la Municipalité, remercie la fiduciaire qui a un œil critique mais constructif sur les comptes communaux et enchaîne sur ce nouvel investissement.

Cette parcelle (2307) est connue de tous car il y a 2 établissements publics (surfaces commerciales), un appartement, un cabinet médical inoccupé et 16 places de parc. Sa position est importante pour la commune et la parcelle a été classée en zone d'intérêt général. Selon le règlement homologué en 1996 par le Conseil d'Etat, les communes ont 10 ans pour procéder à une expropriation. C'est le dernier endroit de la commune dans cette situation. A l'intérêt stratégique pour la commune sont venus s'ajouter 2 nouveaux éléments. En premier le projet de développement du home St-Jacques (diminution des chambres doubles et 20 lits supplémentaires accordés par le canton, appartements protégés, foyer de jour). La meilleure solution serait de s'étendre sur cette parcelle. La volonté serait de partir avec un concours d'architecture cet automne. En second s'ajoute la volonté de la HEP de s'agrandir et de regrouper ses salles sur un même site. On pourrait peut-être développer un projet commun. L'acquisition de cette parcelle serait financée en partie par 2 legs et il ne serait pas nécessaire de recourir à des emprunts. En attendant le développement du projet il y aura des baux à encaisser. Peut-être que le concours d'architecture proposera des solutions différentes et que le bâtiment ne sera pas détruit. C'est un projet de longue haleine et nous vous encourageons à accepter cet achat.

Mickaël Coquoz, président de la commission urbanisme, prend la parole et remercie Damien Revaz pour ses réponses à leurs questions. Il remercie chaque membre de la commission pour leur engagement. La commission s'est questionnée sur le fait que le bâtiment sera probablement démoli. Mais elle en a compris les raisons. Il semble logique

d'utiliser les 2 legs reçus pour cet achat, car il y avait une volonté des donateurs de servir les personnes âgées. La HEP est importante pour l'attractivité de St-Maurice et l'agrandissement de l'Ems est nécessaire. La situation centralisée est idéale. Au vu de ces différents éléments la commission recommande d'approuver l'acquisition de cette parcelle.

L'**ADG** remercie pour le travail accompli et entre en matière.

Le **PLR** reconnaît l'importance stratégique de la parcelle, les besoins de la fondation St-Jacques et de la Hep. En cas de dézonage il y aurait des logements construits à cet endroit, il recommande d'accepter cet achat et déplore que le rapport ait été si tard à disposition des conseillers généraux.

Pour le **PDC**, la parcelle en zone d'intérêt général permet de garder l'attractivité de notre commune. Elle permettra l'agrandissement nécessaire au home. Elle est au service de la population pour les résidents et pour les postes de travail proposés. Le PDC accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions.

Il pose la question : « Acceptez-vous l'achat de la parcelle 2307 ? »

Les conseillers acceptent l'achat de la parcelle 2307 à l'unanimité.

4. Réponses aux postulats « pollution sonore de l'autoroute » et « classes bilingues »

Postulat « Pollution sonore de l'autoroute »

Claude-Yvan Marcoz prend la parole et s'appuie sur un PDF. On a regardé toutes les données qu'on pouvait récolter. Ce sujet est une affaire de spécialistes. C'est passé à l'Ofrou. Ils font des rapports réguliers. Nous avons reçu 3 personnes (avec le président et l'ingénieur de villes). Ce PDF sera à disposition avec les documents de la séance d'aujourd'hui. Il y a une dizaine de lois et d'ordonnances et eux ils expliquent comment ils calculent. C'est complexe et il n'y a pratiquement pas de marge de manœuvre, pour assurer une égalité de traitement sur toute la Suisse. La population entend les valeurs pic des décibels. Les valeurs sont calculées avec un modèle numérique, selon les valeurs moyennes de jour et de nuit, avec un calcul selon un modèle standardisé et une consolidation par des mesures in situ. Il y a aussi les autres bruits qui s'ajoutent (routes communales et cantonales, voie ferrée, tirs...). l'Ofrou analyse seulement le bruit de l'autoroute. En 2008 l'Ofrou a récupéré la réalisation finale de la réfection globale qui avait été commencée par le canton. Actuellement il y a déjà pas mal de mesures (revêtement, buttes et parois anti-bruit). Il y a la situation connue et la situation à venir. Les valeurs 2008 ont été calculées avec un passage de 30'000 véhicules. En 2030 il devrait y avoir 40'000 véhicules. Selon ces prévisions la situation très bonne sauf à certains endroits. (au Glarier il y a 10 bâtiments et 3 parcelles dans la zone où les valeurs dépassent les limites d'émission). Les constructions à partir de 2018 doivent respecter des normes (respect du degré de sensibilité 1 à 4). Le prochain projet Ofrou est prévu dès 2027. Il y a actuellement l'inspection des ouvrages et la préparation de la base du projet, puis il y aura l'élaboration du projet, la procédure d'approbation des plans. Un changement de revêtement, qui doit être remplacé, est prévu en 2019 à la sortie de la galerie en direction de Martigny.

- Pour les projets d'assainissement il n'y a rien de prévu avant 2027.
- Oui les bruits émanant de l'autoroute sont dans les normes (sauf au Glarier).
- *La commune a-t-elle les moyens d'engager une procédure ?* Le CM est sensible à la problématique et sera attentif, pour le projet de 2027, à ce que les aspects posant problème soient corrigés, en particulier pour le Glarier. *Pourquoi cela n'avait pas été complètement corrigé dans le projet 2008 ?* Le projet avait démarré avec le canton et a été repris par la confédération. Ils ne comprennent pas pourquoi il est resté ce petit îlot du Glarier non couvert par des mesures de protection anti-bruit. *La commune va demander et suivre ?* Evidemment la commune va suivre et être très attentive, en particulier pour le Glarier.
- *Pourquoi les panneaux anti-bruits ont-ils été posés du côté de Lavey ?* L'Ofrou ne comprend pas cette décision cantonale, mais considère déjà les panneaux béton comme une protection anti-bruit.
- La commune ne peut pas engager des moyens. Ce sont des travaux très coûteux (hors budget !) et sur le territoire fédéral.
- Les technologies vont peut-être permettre des progrès quand elles sont neuves. (par exemple le revêtement).

Guillaume Barman remercie pour les réponses.

Damien Coutaz demande si une adaptation de la vitesse et un décalage de l'autorisation du 120 km/h ne produiraient pas un effet bénéfique en terme de nuisances sonores.

Claude-Yvan Marcoz en a parlé avec les représentants de l'Ofrou. Mais ils gardent cette mesure en réserve. Il signale que les mesures prises créent parfois des frustrations, car elles ne produisent pas toujours ce que les gens attendent. Le bruit diminue, il n'est pas supprimé, de plus les personnes ont des sensibilités différentes au bruit.

Postulat « Classes bilingues »

Xavier Lavanchy remercie et a été se renseigner dans les méandres des services de l'enseignement, qui a transmis les documents. Il a rencontré M. Michel Beytrison, chef de service adjoint. La réflexion s'est faite avec Directeur et directeur adjoint des écoles de St-Maurice. A cette réflexion s'est ajouté aussi avec la commission scolaire du cycle la réflexion en cours sur le profilage du cycle. Par filière bilingue en Valais on n'entend que la filière français-allemand. Les exigences cantonales pour une filière bilingue sont une filière complète 1H-10 H avec une mise en place progressive, 30 % de l'enseignement donné dans la langue 2, dispensé par un enseignant bilingue à plein temps sur la totalité, ou 30 % par un enseignant de langue maternelle allemand pour la langue 2 et 70 % par un enseignant de langue maternelle française. Il n'y a pas de classes supplémentaires attribuées pour ce projet. Tous les élèves de l'école peuvent s'inscrire dans la filière. Dès la 1 H des cours dans la 2^{ème} langue sont dispensés. Dès le départ les branches principales sont L1, L2 et math. Les premiers examens cantonaux en 4 H sont faits également en L2. L'idée d'introduire cette filière sur l'ensemble du district a été abandonnée, car les efforts d'organisation et les coûts sont trop importants (transport), et il y avait le risque d'en faire un ghetto, avec une filière utilisée par un type de famille de niveau socio-économique élevé. A St-Maurice il y a 3 à 3,5 classes par degré. Il est difficile de garantir 22 à 24 élèves chaque année pour tous les degrés et de trouver des enseignants capables d'enseigner dans ces filières (aujourd'hui aucun n'a cette capacité). Cela impliquerait de licencier des enseignants pour en engager d'autres. Et il faudrait réussir à les trouver. Actuellement le canton freine la mise en place de ces filières,

car à Monthey et à Sion où elles existent, il y a des soucis avec les effectifs des élèves et des difficultés à engager des enseignants ayant les qualités requises pour de telles classes. Pour ces raisons nos autorités cantonales tablent plus sur les échanges linguistiques et essaient de promouvoir l'immersion par son bureau d'échange.

La commission pour le profilage du cycle d'orientation s'est aussi penchée sur la question. Une autre piste a même été explorée avec l'introduction renforcée d'un L3 dès la 9 H. Cette piste a été aussi abandonnée principalement en raison de l'important renouvellement du personnel scolaire à organiser.

Pour toutes ces raisons le CM conclut que l'organisation d'une filière bilingue sur le centre scolaire de St-Maurice n'est pas envisageable actuellement.

5. Tour d'horizon

Damien Revaz, Président de la Municipalité, prend la parole en s'appuyant sur une présentation qui a été mise sur le site dans les documents de la séance du 14 juin:

- Administration communale : le secrétaire Alain Vignon est revenu. Natacha Vouillamoz est nommée secrétaire adjointe, et une nouvelle personne sera engagée à 40 % pour le bureau du contrôle des habitants pour un meilleur accueil, ainsi qu'une personne à 100 % en remplacement d'un employé de la voirie. Les postes seront mis au concours fin août.
- Avec l'introduction de Gastrovert private il y a une énorme diminution des tonnages à la voirie (environ 50 % de moins), plus importante que celle des autres communes. Dépassé par le succès en début d'année, il a fallu apporter des adaptations (organisation du ramassage, conteneurs plus grands). 40 kg par habitant en moyenne sont évacués par gastrovert.
- Le contrat de ramassage de la voirie a son échéance dans 2 ans. Actuellement des discussions sont en cours. La situation a changé et il y a beaucoup moins de déchets à ramasser. Une solution serait d'effectuer moins de ramassages, une fois par semaine.
- Les Ecopoints ont connu des soucis avec des bennes qui se remplissent trop vite, mais aussi des incivilités et des déchets non triés déposés. Les bennes sont vidées plus régulièrement et les employés de la commune vont régulièrement contrôler les lieux. Il y a eu des amendes mises. Ces problèmes sont survenus dans toutes les communes avec l'introduction de la taxe.
- Etude pour la nouvelle step : la procédure avec Bex est en attente, car il y a actuellement une étude en cours avec CIMO pour une grande step qui regrouperait beaucoup de communes, dont éventuellement Bex et Aigle.
- Mauvaise nouvelle du tribunal de Martigny qui a donné raison à M. Strumbo dans le litige qui l'oppose à la commune. Nous avons fait recours et la décision devrait tomber dans 18 à 24 mois. Nous sommes attaqués sur la manière dont nous nous avons géré cette mise à l'enquête. Nous avons tout fait juste. Le seul tort était que le changement de propriété n'était pas encore inscrit au registre foncier. Nous étions donc officiellement encore propriétaire du terrain, même si les actes de vente avaient été signés.
- Une pollution au chrome VI à proximité de l'usine de ciment a été découverte. Des investigations sont en cours. Des prélèvements ont été effectués et la nappe phréatique n'est pas polluée. Le service de l'environnement indiquera les études et les mesures à prendre.
- Concernant le bâtiment Ex-Duc rénové, les travaux sont finis et les appartements seront mis en location prochainement. La Fovahm travaille dans ces locaux depuis 2 mois. Le 14 septembre aura lieu l'inauguration officielle du bâtiment.

- Dans la villa de la Tuilerie seront installés les locaux de la police municipale. Le lieu a été choisi pour 2 raisons. La première est que les locaux de la police municipale sont trop exigus. La seconde est la proximité des écoles et du jardin de la Tuilerie qui sont le théâtre d'incivilités. La façade sera ravalée en 2019 et ce point vous sera soumis en décembre.
- Ecole primaire : un mandat a été attribué à un architecte pour de l'élaboration du cahier des charges en vue de choisir l'architecture pour l'agrandissement du bâtiment 2.
- Un mandat a été attribué à un bureau d'ingénieurs et à un architecte pour réaliser un plan d'aménagement détaillé du quartier des Perris.
- Quartier St-Laurent : le plan d'aménagement du quartier sera soumis prochainement au conseil municipal et sera mis à l'enquête publique ensuite.
- Quartier des îles, un examen de l'avenir du site et de ses routes est en cours, avec la bourgeoisie.
- Le guichet CFF de St-Maurice a été fermé. Nos protestations et nos interventions sont restées vaines. Peu de voyageurs utilisaient le guichet, par contre la qualité de la desserte est maintenue et les nouvelles concernant les places de travail sont rassurantes. L'objectif serait de mettre en valeur tout le secteur, la qualité de l'accueil est importante. Nous sommes en discussion avec les CFF et Armasuisse pour les terrains adjacents.
- Plusieurs quartiers de St-Maurice vont évoluer ces prochaines années. (St-Laurent, les îles, la gare, parcelle 2307 et la zone vers la route de la Cimenterie).
- Pour les entreprises le conseil municipal privilège les projets qui amènent des emplois. Il est aussi attentif aux nuisances.
- Concernant les recettes fiscales, nous sommes bénéficiaires dans la péréquation cantonale, car nous n'avons pas de recettes hydrauliques. Les recettes fiscales des personnes physiques sont assez basses. Dans les logements il nous manque des objets de qualité en PPE pour accueillir des contribuables payant plus d'impôts.
- Par rapport à la fusion avec Collonges, la décision du conseil d'Etat de financer le mandat d'étude à condition d'aller vers une votation est tombée. Le calendrier est le suivant : mars 2019 remise du rapport, novembre 2019 votation populaire et le 1er janvier 2021 une nouvelle commune serait possible.

6. Divers

Damien Coutaz prend la parole et signale qu'il a reçu plusieurs postulats ou interpellations qui seront discutés lors de la prochaine réunion de bureau du CG.

L'ADG, par Telma Hutin, dépose une Postulat alliance « interdiction des pesticides ».

Le groupe DC dépose une interpellation pour la zone 30 km/heures concernant son aménagement et calendrier prévu.

Le groupe DC dépose une interpellation pour la problématique de la déchetterie et des Ecopoints avec les mesures prévues et le calendrier de la mise en œuvre.

Jan Schönbacher demande pourquoi la caserne du feu n'a pas encore démarré.

Damien Revaz explique que le permis de construire a mis beaucoup de temps à venir. De plus il y a eu des choix techniques et constructifs à faire (concernant la charpente en bois). Le CM s'est donné le temps de bien réfléchir pour un choix de qualité. La charpente a été redimensionnée.

Dominique Robyr pose une question de la part de deux futurs électeurs : Quand le Skate Park sera-t-il construit ?

Evelyne Saillen lui répond que les autorisations de construire ne sont pas encore délivrées. Il y a les normes du feu à respecter, et un problème avec une ligne électrique non existante. Elle espère que le parc sera en fonction le 22 septembre 2018.

Jan Schönbacher se questionne au sujet du chemin des îles et se demande si la réflexion est suspendue. Les 2 conseils (communal et bourgeoisial) devaient se réunir et il aimerait connaître les résultats des discussions. Le principal souci est la sécurité des usagers piétons, en particulier des enfants. Les vitesses sont élevées, la vitesse de 50 km/heure est inadéquate pour cette route. Il redoute un accident dans ce quartier.

Damien Revaz répond qu'il est impossible de régler la question du tunnel sans régler la question de la route des îles. Il est prévu de contacter la bourgeoisie et demander de mettre le sujet sur la table. Le CM est conscient de la situation.

Guillaume Barman demande quels travaux sont effectués à Planbourron.

Patrick Althaus explique qu'il y a 800 mètres de conduites à changer, que le projet avance mais que cela prendra du temps.

Damien Coutaz précise qu'aujourd'hui ils ont changé la vanne clayton (vanne à capenu qui sert à gérer la pression entre l'eau qui vient de la Rasse et celle des Cases), que le chemisage de la conduite est fait. Il reste à rincer et à remplir les conduites et régler le fonctionnement de la vanne. Pour la partie hydraulique cela ne devrait pas être trop long.

Dominique Thiévent parle des ordinations qui auront lieu à Vérolliez et se demande si la commune a pris les dispositions nécessaires en matière de circulation et de parking, ainsi que pour assurer la sécurité des personnalités importantes invitées.

Damien Revaz répond que la commune a été intégrée à la discussion en particulier pour les parkings et pour la circulation. La gendarmerie cantonale est aussi partie prenante de cette manifestation. Il répond aussi que des mesures ont été prises par rapport à la présence de personnalités importantes à St-Maurice. Mais il ne dévoile évidemment pas quelles mesures ont été prises.

Anne Roumagnac parle des barrières de sécurité sur la route cantonale de Mex après le tunnel. En septembre des travaux ont été faits par le canton sur la montagne et les barrières ont été endommagées. Elles n'ont pas été remplacées, et les randonneurs ont le sentiment que la route n'est pas sécurisée. Elle a entendu dire que ces travaux allaient être faits prochainement et voudrait savoir si c'est exact.

Stéphane Devaud répond que l'on a regardé avec la PC de Monthey, que le canton est au courant et qu'on attend qu'il le fasse.

Damien Revaz souligne que la commune est intervenue à plusieurs reprises auprès du service de mobilité, mais qu'elle n'a pas de pouvoir décisionnel. Il ajoute que cet hiver a été rude et que le canton doit intervenir à beaucoup d'endroits.

Diane Turin demande si on peut avoir des micros (1 par groupe) dans la salle pour que l'on puisse bien entendre ce qui est dit.

Damien Coutaz répond qu'on en a 2 et qu'il faut qu'on les utilise.

Mireille Brouchoud remarque que quand la Grand-Rue est fermée à la circulation durant l'été, la rue Fernand Dubois devient une impasse. Elle suggère une modification du parking pour ne pas avoir besoin de reculer car il y a déjà eu plusieurs accrochages.

Damien Revaz répond qu'il y a une place de retroussement en service depuis peu au sommet de la rue.

Catherine Frossard estime que la présence de la clinique St-Amé est importante pour St-Maurice et demande ce que fait ou peut faire le conseil communal auprès du canton pour assurer le maintien, voir l'augmentation du nombre de lits existants dans le contexte si changeant de l'organisation des hôpitaux.

Damien Revaz répond que le CM essaie d'être informé de ce qui se passe, que le député conseiller général le tient au courant, qu'il n'y a pas de signes alarmants.

Laurent Rey souligne qu'il est très attentif sur ce sujet, relève qu'il s'agit du domaine opérationnel de l'hôpital du Valais. Les différents avis sont entendus, mais la conseillère d'Etat répond qu'elle ne peut pas influencer cette gestion de l'organisation. Il a prévu de prendre contact avec le chef de service et la direction de l'hôpital du Valais. Ca bouge beaucoup, il y aura l'ouverture prochaine du site de Rennaz. Monthey sera provisoirement hors course pour cause de travaux. Il interpellera quelques personnes.

Damien Coutaz remercie chaque personne présente pour leur travail et les convie au café de la Place pour une verrée. La séance de ce conseil général se termine à 21 heures 10.

Le président du Conseil Général
Damien Coutaz

La secrétaire
Catherine Frossard